

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.  
En exercice : 7  
Présents : 6  
Suffrages exprimés : 6

Séance du 15 avril 2026

Date de la convocation :  
04 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur METIVIER Guy, Maire.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CADENE David, CHANTREL Magali, LE BARS Jocelyne,

Absent excusé : LLABOUR Fabrice

M. CADENE David a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2026-24 :  
Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 qui tiennent en compte du dispositif de la déliaison du taux TH applicable à la commune cette année..

Après examen de cet état, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** les taux pour l'année 2026 à :

36,25 % pour la taxe foncière du bâti

109,14 % pour la taxe foncière du non bâti

11,27 % pour la taxe d'habitation

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Guy METIVIER

Acte rendu exécutoire  
Après remise en Préfecture

